

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
1 – 2023 / N° 8**

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le 24/02/2023

ID: 026-212603054-20230221-1_2023_8-DE

SEANCE du 21 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0
Date de la convocation : 11.02.2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt et un février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne

Absentes excusées : VIAL Anne-Claire donne procuration à ANDEOL Hervé
LASSAGNE Cécile

Objet : Acquisition d'une partie de la parcelle ZO n°79 pour création d'un bac de rétention

Monsieur le Maire propose d'acquérir une partie de la parcelle ZO n°79 de 200 m² à 1 euro le m² soit 200 €, avenue des Trois becs appartenant à Messieurs AMBLARD Gérard et Jean-Claude pour permettre la création d'un bac de rétention.

La commune prendra en charge les frais de géomètre ainsi que les autres frais liés à ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** d'acquérir une partie de la parcelle ZO n°79 appartenant à Messieurs AMBLARD avenue des Trois becs pour créer un bac de rétention pour un montant de 200 €.
- **DIT** que la commune prendra en charge les frais de géomètre et autres frais liés à ce dossier.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 23.02.2023

Le Maire

Hervé ANDEOL



Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 24.02.2023
Et de la réception en Préfecture le 24.02.2023

Le Maire

